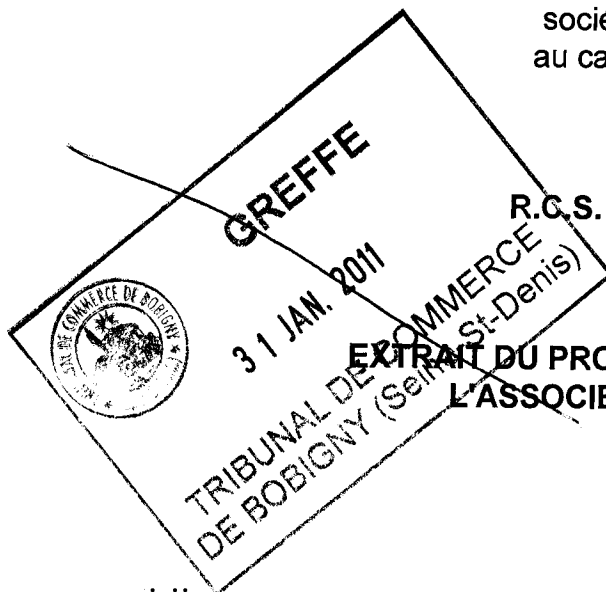
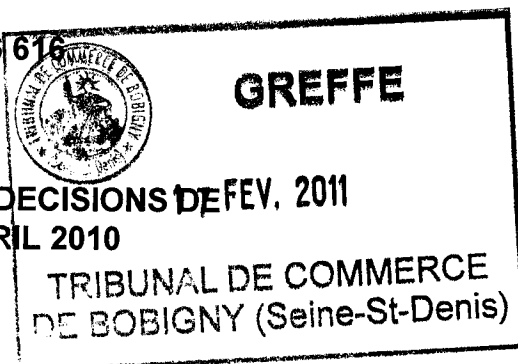


Etablissements DARTY et FILS
société par actions simplifiée
au capital de 23 470 382 EUR
129 avenue Gallieni
93140 BONDY



R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 AVRIL 2010

CINQUIEME DECISION

L'associé unique nommé, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur Thierry FALQUE-PIERROTIN en qualité d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Thierry FALQUE-PIERROTIN a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

L'associé unique décide que Monsieur Thierry FALQUE-PIERROTIN ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions d'administrateur

SIXIEME DECISION

L'associé unique nommé, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur Patrick TERRIER en qualité d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Patrick TERRIER a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

L'associé unique décide que Monsieur Patrick TERRIER ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions d'administrateur

D

SEPTIEME DECISION

L'associé unique nomme, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur Dominic PLATT en qualité d'administrateur de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Dominic PLATT a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

L'associé unique décide que Monsieur Dominic PLATT ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions d'administrateur

..

extraire certifié conforme à l'original



Etablissements DARTY et FILS
société par actions simplifiée
au capital de 23 470 382 EUR
129 avenue Gallieni
93140 BONDY

R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616

=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 AVRIL 2010**

=====

.....

NEUVIEME DECISION

L'associé unique, prend acte conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, que Monsieur Hervé SKORNIK assurera les fonctions de Président du Conseil d'administration, pour la durée de ses fonctions de Président de la société.

Monsieur Hervé SKORNIK assumera ses fonctions de Président du Conseil d'administration, conformément aux statuts, à la loi et aux règlements en vigueur.

Monsieur Hervé SKORNIK a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne le cumul des mandats.

L'associé unique décide que Monsieur Hervé SKORNIK ne percevra aucune rémunération en contrepartie de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

. . . .

extraire certifié conforme à l'original

